

**Date:** 22 février 2011

**Type de proposition:** Question

**Rattaché à:** ..... (seulement pour les postulats et amendements)

**Auteur-e-s:** Groupe UDC, Raymond Clottu

**Titre:** Violence gratuite des hooligans ?

Les éruptions de violence lors de manifestations sportives, notamment en périphérie des rencontres de football, sont d'autant plus regrettables et inadmissibles qu'elles nuisent à la réputation du sport. Les sportifs ont en effet un rôle de modèle à jouer dans nos sociétés et ont donc une responsabilité à l'égard de leurs fans. Par contre les juges et les politiques doivent également s'engager à prendre des sanctions beaucoup plus fermes face à ce genre de débordements. Cette violence gratuite est une atteinte grave à nos libertés.

Quelles dispositions compte prendre le CE face aux hooligans ?

**Réponse de M. J. Studer:** Cette violence n'est pas acceptable. Elle a fait l'objet d'une discussion au Conseil d'Etat. Lors du match Xamax-Sion, des personnes ont été mises en danger et l'accès à l'Hôpital a été perturbé durant de longues minutes. Sur le plan national, la Swiss Football Ligue tente de responsabiliser les clubs par une convention, mais les discussions n'ont pas encore abouties. Il entend proposer un projet de loi sur le plan cantonal pour obliger les clubs à agir contre la violence de leurs "supporters". Une caution pourrait être demandée aux clubs en début de saison pour couvrir les dégâts. En outre, il y aurait lieu d'introduire une procédure de flagrant délit.